

# Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG

Absents excusés :

Absents : Greg DUDON

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	13/10/2022
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	21/10/2022
-----------------------	------------

## CR DE LA REUNION DU 25 AOUT 2022

Le compte rendu de la réunion du 25 août 2022 est adopté à l'unanimité.

### Eclairage public

Monsieur le Maire annonce le report à une date ultérieure de l'étude de ce point. En effet, il s'agissait d'étudier le remplacement de certains équipements d'éclairage public afin de diminuer la consommation d'électricité de la commune. Cependant, en raison de contraintes techniques, le devis n'ayant pas été reçu, ce projet sera étudié ultérieurement.

Sur ce point, il est précisé que l'abribus de la place de l'Eglise sera désormais éclairé toute la nuit notamment pour des raisons de sécurité.

Les conseillers municipaux en profitent pour signaler divers équipements dysfonctionnels.

### 2022/00765 : Portage du projet « personnes âgées autonomes »

Monsieur le Maire rappelle que le bien sis 16 grande rue (à Thiel sur Acolin) était à l'usage d'école élémentaire mais que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où l'enseignement primaire a été regroupé sur le site de l'école du Péage au 12 route de Moulins à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ; en conséquence, il y a désaffectation de fait de ce bien. Il indique également que le projet initial de transformation du bâtiment a été estimé à plus de 400 000 € en 2020, qu'il y a lieu d'engager une réflexion autour de la capacité de la commune à maintenir le portage par elle de ce projet compte-tenu des effets des diverses crises en cours et de leur impact sur les travaux programmés au contrat de revitalisation de centre-bourg. Evolée a pu travailler sur ce projet et proposer une étude capacitaire présentant la création de deux logements supplémentaires incluant ainsi une dimension multigénérationnelle du projet. Ladite étude propose une cession à l'euro symbolique pour permettre l'équilibre de l'opération estimée à 750 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec une abstention (Gilles CHAMBONNIER),

**CONSTATE** la désaffectation du bien sis 16 Grande rue (à Thiel sur Acolin)

**DECIDE** du déclassement du bien sis 16 Grande rue (Thiel sur Acolin) du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération de déclassement

**ACCEPTE** la vente du bâtiment et de la parcelle ayant accueilli l'école du Marronnier soit une partie de la parcelle BT 339 pour un montant minimum de 20 000 € à Evoléa, société coopérative de production HLM sise 6 place Maréchal de Tassigny à Moulins (03000)

**PRECISE** que ladite parcelle devra être découpée afin de conserver la mairie et ses places de stationnement

**DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **2022/00766 : Projet photovoltaïque sur le bâtiment 9 rue de la Velle avec création d'un bâtiment multi activités**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de trouver un financeur dans le photovoltaïque pour le désamiantage de l'ancienne usine Ferbois. S'inscrivant dans une démarche en faveur des énergies renouvelables, le projet pourrait également permettre le financement ou la réalisation d'un bâtiment multi activités sur le terrain de tennis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PROPOSE** le lancement d'une publication destinée à la mise en concurrence dudit projet dans un journal d'annonces légales

**CHARGE** Monsieur le Maire de la rédaction des pièces destinées à la publication

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce projet.

## **2022/00767 : Convention de servitude avec ENEDIS**

Monsieur le Maire présente un courrier reçu en mairie en date du 22 août 2022 accompagné d'une convention de servitudes réalisée par ENEDIS destinée au passage de 6 120 mètres linéaires de câble haute tension souterrain sur plusieurs chemins ruraux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation des équipements projetés dont la convention de servitude portant le numéro d'affaire « DD28/033845 FME – PROD HTA – Thiel sur Acolin ».

## **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Mme Odile DURET est désignée correspondant incendie et secours. La nomination prendra la forme d'un arrêté municipal.

## **Questions diverses :**

- Mme Vaniembourg rend compte de la réunion de l'Allier à livre ouvert à laquelle elle a assisté ; en points notables, il y a la mise en place d'aides allant jusque 500 € pour l'aménagement des bibliothèques ainsi que la possibilité de faire intervenir à la bibliothèque municipale et aux écoles des conteurs
- Une ouverture au public de l'école du Péage sera à programmer
- Difficultés d'approvisionnement en pellets de la nouvelle chaudière de l'école du Péage réglées pour quelques temps, quatre palettes ayant pu être obtenues.

Pour affichage, le 21 octobre 2022

Séance levée à 21h